

Lisses, le 9 novembre 2014

Le SIREDOM s'engage dans le recyclage des petits emballages aluminium

Lors de la séance du 16 novembre dernier, le Comité Syndical du SIREDOM a voté une délibération portant sur l'adhésion du Syndicat à l'expérimentation du tri et du recyclage des petits emballages en aluminium. Couvercles, capsules, papier aluminium... sont autant de déchets qui seront traités au centre de tri de Vert-le-Grand afin d'être recyclés.

Avec un taux de recyclage de 32 % en 2012, l'aluminium fait partie des matériaux d'emballages ménagers les moins bien recyclés, comparé au taux global de recyclage de 67 %.

Actuellement, le SIREDOM récupère les emballages en aluminium rigides tels que les canettes, boîtes de conserve ou bien aérosols. D'autres types d'emballages en aluminium (couvercles, capsules, papier aluminium, dosettes de café...) peuvent se retrouver dans le bac des déchets recyclables mais une fois acheminés sur la chaîne de tri du Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) de Vert-le-Grand, ils ne peuvent suivre le parcours des emballages en aluminium standards et sont orientés vers les refus de tri.



Objectif : recycler plus

Le SIREDOM, au regard des objectifs du Grenelle de l'environnement et de la loi sur la transition énergétique, mène une politique active pour améliorer significativement la qualité et la quantité des déchets d'emballages collectés à l'échelle de son territoire et traiter de nouveaux gisements de déchets recyclables.

C'est ainsi qu'une délibération portant sur l'adhésion du Syndicat à l'expérimentation du tri et du recyclage des petits emballages aluminium a été votée lors du Comité Syndical du SIREDOM le 16 novembre dernier.

Un investissement adapté à l'enjeu

En 2010, 4 expérimentations pilotes dans des centres de tri ont été initiées par le CELAA (Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier) afin de trouver les aménagements nécessaires à la captation de ces aluminiums. L'installation d'une seconde machine à courant de Foucault (système de tri magnétique permettant de séparer l'aluminium) spécifique sur la fraction des refus de tri suffit à augmenter le taux de recyclage de ces emballages.

La chaîne de tri de Vert-le-Grand étant déjà équipée de cette installation depuis 2011, les investissements nécessaires à ce projet sont moindres et le SIREDOM a ainsi la possibilité d'étendre les consignes de tri au tout métal et d'intégrer cette expérimentation.

Pour capter les petits aluminium au service de la valorisation

Grâce à ce courant de Foucault supplémentaire, la quantité d'emballages en aluminium récupérée sur le centre de tri a d'ores et déjà doublé en 2 ans : sur les 32 200 tonnes d'emballages (hors verre) et papiers traités sur la chaîne de tri en 2013, 97 % des aluminiums de plus grande taille ont été captés (en 2011, ce taux était de 47 %). De plus, la part des emballages en aluminium dans les refus a considérablement diminué sur ces mêmes années. Désormais, l'effort va porter sur la captation des petits emballages en aluminium.

L'aluminium est recyclable à 100 %. La seconde fusion ne consomme que 5 % de l'énergie nécessaire pour la production initiale de l'aluminium et ne génère que 5 % d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à la production.

« L'impact de ce dispositif sur la récupération des emballages en aluminium issus de la collecte sélective est conséquent. L'extension des consignes de tri aux petits aluminiums va permettre au SIREDOM de capter plus de déchets recyclables et d'augmenter encore les taux valorisation matière » souligne Anne Thibault, Vice-Présidente du SIREDOM en charge des nouveaux gisements des déchets.

Le recyclage de ces emballages va également générer des recettes supplémentaires, calculées sur la tonne triée et recyclée ainsi que sur la revente des matériaux, pour le SIREDOM et donc pour ses collectivités adhérentes.

Ce dispositif doit être effectif dès mars 2015 et fera l'objet d'une communication auprès des collectivités du SIREDOM et des habitants dont le geste de tri est essentiel.

A propos du SIREDOM

Le SIREDOM, Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères, traite et valorise 425 000 tonnes par an de déchets ménagers et assimilés produits par 748 756 habitants de 129 communes de l'Essonne et de Seine et Marne. Pour un bénéfice partagé par tous, le syndicat poursuit ses efforts pour un meilleur tri des déchets et aussi pour les valoriser sous forme de production d'énergie et de recyclage tout en maîtrisant les coûts de son service. En tant qu'acteur responsable, il apporte de nouvelles solutions permettant de réduire les quantités de déchets produites sur son territoire. Et parce que chacun est acteur de la préservation de l'environnement, le SIREDOM multiplie aussi les actions pour informer, sensibiliser et conseiller le grand public sur les gestes simples de prévention, réduction et tri des déchets. En savoir plus : www.siredom.com

Contact

Marie-France DELIENCOURT

Communication

Tél. : 01 69 74 23 52

e-mail : mfdeliencourt@siredom.com